



DAKAR+10

DÉCLARATION DE DAKAR +10 SUR L'IRRIGATION AU SAHEL

**« Accélérer le développement de l'agriculture
irriguée durable pour la souveraineté alimentaire
et nutritionnelle au Sahel »**

Dakar, le 9 avril 2025

NOUS, Ministres et Représentants des Gouvernements des six pays sahéliens que sont le **Burkina Faso, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République du Sénégal et la République du Tchad**, réunis du 07 au 09 avril 2025 à Dakar (Sénégal), à l'invitation du Gouvernement du Sénégal, du **Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)** et de la **Banque mondiale** avec la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), des organisations inter-gouvernementales régionales et internationales, des institutions de recherche, des organisations de producteurs et de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers,

Saluons la participation des Représentants d'autres États membres du CILSS notamment la République de Cabo Verde, la République de Côte d'Ivoire, la République de Gambie et la République togolaise,

CONSIDÉRANT :

- Les **engagements politiques forts** des États du Sahel pour la **souveraineté alimentaire** exigeant un **changement de paradigme** sur le développement agricole intégré ;
- Le **Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) lancé à Maputo en 2003** par l'Union Africaine, ayant pour but de combattre la faim et la pauvreté par un engagement des États à allouer 10% de leurs budgets nationaux à l'Agriculture ;
- La **Déclaration de Dakar de 2013** sur la relance de l'irrigation au Sahel, qui avait fixé l'objectif d'augmenter les superficies irriguées de 400 000 à 1 000 000 d'hectares à l'horizon 2020 afin de renforcer la résilience, la sécurité alimentaire et la prospérité économique ;
- L'**Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2iS)** créée par les chefs d'État des six pays du Sahel dans le sillage de la Déclaration de 2013 de Dakar sur l'irrigation ;
- Le **Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS) de 2017** ;
- La **Déclaration de Kampala de janvier 2025** sur la nouvelle stratégie ambitieuse pour propulser le développement agricole et la sécurité alimentaire sur le continent, dont l'objectif principal est d'augmenter la production agro-alimentaire de 45% d'ici 2035, à réduire de moitié les pertes post récoltes et à tripler les échanges commerciaux intra-africains de produits agricoles ;
- L'engagement pour une **nouvelle stratégie d'irrigation au Sahel** basée sur les orientations des Gouvernements des six (06) Pays et soutenu par les partenaires techniques et financiers et toutes les parties prenantes, présents au Forum de Dakar +10 ;

- L'insécurité civile grandissante, affectant la sécurité et la paix civile et aggravant l'insécurité alimentaire ;
- Considérant la Stratégie d'irrigation au Sahel de 2025.

RAPPELANT que :

- La sécurité alimentaire et la croissance économique au Sahel font face aux défis d'un climat aride, d'une extrême variabilité de la pluviométrie et des sécheresses fréquentes, de la dégradation continue des terres et la baisse de la fertilité du sol, autant de facteurs qui exacerbent les pressions exercées par la croissance démographique, l'augmentation de la demande alimentaire et l'aggravation des effets du changement climatique ;
- Les politiques foncières dans un contexte d'urbanisation et de croissance démographique affectant les systèmes de production rapide tend désormais vers ses limites environnementales et sociales.

CONSCIENTS que :

- L'entretien et la revitalisation des infrastructures d'irrigation existantes constituent la priorité immédiate et collective, et représentent la première étape la plus efficace vers la sécurité alimentaire et la résilience climatique ;
- L'amélioration de l'irrigation porte sur la bonne gestion de l'eau agricole, l'utilisation des technologies innovantes, l'intensification des systèmes de cultures, la prise en compte de la gestion de la fertilité des sols, le développement des approches intégrées et le respect de l'environnement ;
- L'irrigation constitue un pilier essentiel à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus, à la résilience climatique, à la souveraineté alimentaire et à la stabilité régionale ;
- Le Sahel possède un potentiel important inexploité en eaux de surface et souterraines, capable de soutenir une expansion durable de l'irrigation.

RECONNAISSANT :

- L'importance des besoins de financement pour une valorisation efficace du potentiel des terres irrigables au Sahel qui s'élève à plus de 20 millions d'hectares ;
- La nécessité d'améliorer la qualité des infrastructures et d'optimiser les coûts de l'irrigation au Sahel ;
- La nécessité d'accroître la performance de l'agriculture irriguée en promouvant les cultures à haute valeur ajoutée, en assurant l'entretien durable des infrastructures et en développant les chaînes de valeur ;
- La nécessité de faciliter l'accès des exploitants agricoles aux financements (subventions/crédits) et aux marchés ;

- L'importance de la production et la capitalisation des connaissances scientifiques et techniques pour soutenir les actions d'irrigation ;
- Le rôle important du secteur privé dans le financement, le développement, l'innovation et la durabilité des systèmes d'irrigation ;
- L'importance des infrastructures de stockage et de transformation assurant une plus-value aux producteurs et garantissant la souveraineté alimentaire.

DÉCLARONS NOTRE ENGAGEMENT À :

- Accroître la mobilisation des ressources des budgets nationaux des États pour le financement de l'irrigation ;
- Améliorer les cadres de gouvernance des systèmes d'irrigation pour accroître la performance de l'Agriculture dans un contexte d'évolution des défis climatiques et socioéconomiques ;
- Assurer la durabilité des infrastructures d'irrigation par l'amélioration de la qualité et la modernisation des systèmes d'irrigation ;
- Accélérer la transformation des systèmes de production irrigués actuels vers des systèmes de cultures diversifiés et axés sur le marché en améliorant les chaînes de valeur ;
- Accompagner le développement de l'irrigation dirigée par les producteurs à moindre coût en permettant aux agriculteurs de contribuer aux investissements sur les équipements grâce à des politiques ciblées ;
- Créer les conditions favorables aux investissements agricoles privés grâce à des financements mixtes, des Partenariats Public-Privé et des politiques foncières adaptées ;
- Accroître la mobilisation durable des eaux souterraines grâce à des solutions intégrées de pompage solaire, accessibles aux exploitants ;
- Accroître la maîtrise des eaux pluviales par l'adoption de diverses techniques de collecte éprouvées pour le développement de l'Irrigation ;
- Améliorer les systèmes de gestion des données et d'informations afin d'orienter les politiques et les décisions d'investissement ;
- Renforcer la participation de la recherche (nationale, régionale et internationale) dans la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets d'irrigation.

LANCONS UN APPEL aux Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays sahéliens, au CILSS, aux organisations des producteurs et à la société civile, aux partenaires techniques et financiers et aux privés pour :

- Accélérer les investissements d'irrigation afin d'atteindre effectivement 1.000.000 d'hectares sous maîtrise totale d'eau d'ici 2035 conformément au besoin en financement de la Stratégie d'Irrigation 2025 adopté par le Forum ;
- Inscire ces engagements dans des programmes d'irrigation clairs et axés sur les résultats et leurs objectifs court (2030), moyen (2040) et long termes (2050) de la Stratégie d'Irrigation au Sahel ;
- Aligner et coordonner le financement des partenaires techniques et financiers aux priorités politiques des États ;
- Réduire les importations massives des denrées alimentaires par le développement de l'irrigation ;
- Renforcer la coopération régionale pilotée par le CILSS à travers la coordination des initiatives d'irrigation transfrontalières, l'harmonisation des normes et la planification stratégique ;
- Assurer un dispositif régional de suivi-évaluation, piloté par le CILSS en rapport étroit avec les pays et les organisations régionales et les partenaires techniques et financiers ;
- Mettre à l'échelle les solutions d'irrigations développées et documentées dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) ;
- Promouvoir des systèmes d'irrigation durables et résilients aux chocs climatiques, pilotés par les exploitants ;
- Approfondir les connaissances fondées sur des données probantes pour la viabilité de l'irrigation ;
- Promouvoir la formation des acteurs pour disposer d'un capital humain apte à promouvoir l'irrigation ;
- Considérer l'irrigation comme l'un des piliers majeurs de l'adaptation au changement climatique pour le Sahel afin de faciliter l'accès aux Fonds climat ;
- Assurer un mécanisme durable de gestion et d'entretien des infrastructures et équipements d'irrigation ;
- Ouvrir la nouvelle stratégie d'irrigation aux autres pays du CILSS et d'Afrique de l'Ouest dans une logique de coopération régionale et de gestion durable des ressources en eaux transfrontalières ;
- Fournir un soutien cohérent et durable aligné sur ces engagements, en mettant l'accent sur le renforcement institutionnel, les financements innovants et l'assistance technique de haute qualité.



DAKAR+10

Web : forumdakar10.cilss.int

Innoprox Management : +226 25 40 28 58



REPUBLIQUE DU SENEGAL



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

